

MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 19. - Qui ont pris part à la délibération : 19 - Convocation : 09/12/2022.

L'an deux mille vingt-trois, et le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CHEMIN, Maire de la commune.

13 Présents : M. Christophe CHEMIN, M. Mathieu BARBERY, Mme Murielle RAVIART, M. Jean-Pierre OCULY, Mme Anne FRÉRET, Mme Aline HUTIN, M. Gervais RABASTÉ, Mme Sofia GEFFROY, Mme Katia BELLEMOIS, M. Clément DELAHAYE, Mme Mélanie BOULANGER, M. Gaëtan DEBAËR et M. Xavier GÉRARD.

6 Excusés : Mme Céline VITEL qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre OCULY,
M. Philippe LEJEUNE qui donne pouvoir à M. Mathieu BARBERY,
M. José MENDES GONCALVES qui donne pouvoir à Mme Aline HUTIN,
M. Sébastien ROUSSEAU qui donne pouvoir à M. Gervais RABASTÉ,
Mme Myriam DRUET qui donne pouvoir à M. Gaëtan DEBAËR,
Mme Ingrid D'ARANJO qui donne pouvoir à M. Christophe CHEMIN.

Secrétaire : M. Jean-Pierre OCULY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le point supplémentaire suivant :

- Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} février 2023

1-AVENANT AU MARCHÉ PRESBYTÈRE – LOT 1.

Le Conseil Municipal par 16 voix pour et 3 abstentions (Xavier GÉRARD, Aline HUTIN, José MENDES GONCALVES) autorise la signature de l'avenant n°1 de l'entreprise CHAMEREAU relatif au marché de restauration du presbytère (lot 1) d'un montant HT de 26 290,00 € HT – 31 548,00 € TTC.

Cet avenant s'explique par le désamiantage complémentaire sur tuyau extérieur et une prolongation de la base vie du chantier.

2-RECENSEMENT DE LA POPULATION – RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS.

Monsieur le Maire explique que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2023 au 13 février 2023. Un coordonnateur communal a été nommé par arrêté municipal afin de suivre et de coordonner l'opération et trois agents recenseurs ont été désignés. Pour financer le recensement de la population, l'État participe à hauteur de 3 006,00 €.

Le Conseil Municipal par 18 voix pour et 1 abstention (José Mendes Goncalves) autorise la rémunération des agents sur la base de 900.00 € brut.

3-PROGRAMMATION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 2023.

Monsieur le Maire propose les dossiers suivants :

1/ Aire de jeux place de la République.

Monsieur le Maire propose d'installer une aire de jeux Place de la République.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant des travaux HT 59 296.50 € HT
- Subvention taux communal 32% 18 974.88 €
- Part communale 40 321.62€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Département au taux communal pour aider au financement de cette opération

2/ Aménagement du carrefour rue des Templiers.

Monsieur le Maire propose un aménagement sécuritaire du carrefour entre la rue de la Commanderie et la rue des Templiers. L'aménagement consiste en la réalisation d'un plateau surélevé en intersection de la rue des Templiers et de la rue de la Commanderie.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant des travaux 86 252.66 € HT
- Subvention 32% 27 600.85 €
- Part communale 58 651.81 €

Le Conseil Municipal, par 3 voix contre (Jean-Pierre OCULY, Aline HUTIN et Anne FRERET) 4 abstentions (Murielle RAVIART, Katia BELLEBOIS, Mélanie BOULANGER et Gaëtan DEBAËR) 12 voix pour, sollicite le Département au taux communal pour aider au financement de cette opération

4-TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs du personnel communal mis à jour au 1^{er} février 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs présenté.

5-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

► Rapport d'activité 2021 du service ADTE

Madame BELLEBOIS demande si le remplacement du lampadaire manquant rue de Lierval est prévu.

Monsieur le Maire lui répond que les travaux de mise en éclairage LED ont commencé sur la commune et que dans ce cadre, le lampadaire va bientôt être remis en place.

Madame BELLEBOIS revient sur l'absence de transport pour les collégiens et le danger que représente la circulation à pied sur Breuil le Vert en l'absence de trottoir.

Monsieur le Maire lui répond qu'un travail est en cours au Pays du Clermontois sur le TAD et sur la ligne numéro 3 qui passe à Neuilly. Le sujet sera évoqué en commission.

Monsieur RABASTÉ demande si l'enrobé qui a été abimé par une voiture qui a pris feu dans la rue Saint-Suraine sera repris.

Monsieur le Maire lui répond que l'assurance de la voiture en cause ne prend pas en charge le sinistre de l'enrobé. L'enrobé sera repris à l'occasion de travaux de ce type sur la commune.

6-ELEMENTS DE CALENDRIER :

- Dimanche 22 janvier 2023 → Repas des aînés (individuel) au Château d'Auvillers.
- Dimanche 29 janvier 2023 → Repas des aînés (couple) au Château d'Auvillers.
- Vendredi 3 février 2023 → Théâtre du CAL « Love me » – Salle polyvalente à 20h30.
- Mercredi 8 février 2023 → Commission CONVIVIO – Salle Conseil Municipal à 9h30.
- Mercredi 22 mars 2023 → Conseil Départemental de l'Oise – Bus de l'emploi de 14h à 16h30.
- Samedi 11 et dimanche 12 mars 2023 → Ligue contre le cancer – salle polyvalente.
- Mercredi 22 mars 2023 → Bus pour l'Emploi – Place Jean-Paul Sartre de 14h à 16h30.
- Samedi 25 mars 2023 → Le certificat d'études – École Charles Chaplin à 14h.

Séance levée à 20h21.

Le ___/___/___

Le Maire, M. Christophe CHEMIN.

Le ___/___/___

Le secrétaire, M. Jean-Pierre OCULY.

